ATHLETIC CLUB LUSTIN **Matricule URBSFA : 6027** **Rue Saint Roch, 12A** **5170 LUSTIN**	➢ **Président :** Vincent GREGOIRE – Tél. : 0475/75.16.80 ➢ **Secrétaire Correspondant Qualifié :** Jean-Michel CHALLE – Tél. : 0477/32.05.29 ➢ **Trésorier :** Jean-Luc COLLARD – Tél. : 0479/97.14.48 ➢ **Membres du comité :** Bernard ALEXANDRE – Tél. : 0479/98.76.50 (RAFJ) Christophe ANTOINE – Tél. : 0496/27.18.51 Eric DENISON – Tél. : 0495/79.34.35 Michel FOSSEPREZ – Tél. : 0476/96.25.15 Eric DETILLEUX – Tél. : 0455/17.38.51 Carine MARCHAL – Tél. : 0494/24.07.95 Marc TASSIGNON – Tél. : 0487/31.25.14 ➢ **Coordinateurs des jeunes :** Patrick Mathieu – Tél. : 0475/42.45.65 Dylan Pilar – Tél. : 0495/93.77.58 (adjoint)

CHARTE DE L'AC LUSTIN EQUIPE PREMIERE SENIOR A

Cette charte a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de notre club, d'atteindre les objectifs fixés et d'entretenir de bonnes relations entre les différents acteurs du club (joueurs, entraîneurs, dirigeants, parents, arbitres et supporters).

« Créer un cadre harmonieux pour tous est un projet collectif, votre engagement est donc nécessaire pour en assurer la réussite ».

Objectifs et valeurs du club :

- La volonté de notre club est de développer une « activité sportive » pour les jeunes de l'entité et des villages avoisinants, en leur assurant une formation footballistique intéressante et en leur permettant de se rencontrer dans un environnement propice à leur épanouissement.

- Notre objectif général est d'être présent, dans la mesure du possible, dans toutes les catégories d'âge et d'y évoluer au niveau correspondant le mieux aux possibilités de chaque groupe de joueurs, avec un encadrement soucieux de la **formation**, de **l'éducation** et de la **sportivité**.

- Notre objectif final est d'intégrer les joueurs issus de nos équipes de jeunes en équipe senior, grâce à une formation aboutie.

En outre, chaque joueur :

- s'engage à respecter cette charte.
- est tenu d'afficher un comportement exemplaire en toute circonstance et en adéquation avec les valeurs du club telles que : le respect, la loyauté, la politesse, la sportivité et le fair-play.
- est tenu de respecter les entraîneurs, délégués, dirigeants, partenaires, adversaires, arbitres et supporters.
- s'engage à respecter les consignes que lui donne son entraîneur, tant sportives que disciplinaires ou d'organisation.
- s'engage à respecter les décisions prises par le comité.
- s'engage à bannir la tricherie.
- supportera les frais de comparution réclamés par l'association des clubs francophones s'il est sanctionné par le comité provincial suite à un comportement antisportif/agressif vis-à-vis d'un partenaire, d'un adversaire, de l'arbitre ou du public.
- **sera sanctionné** pour toute **carte jaune ou rouge** qu'il prendra **pour cause de rouspétance** ou **de mauvais comportement** ; les amendes dues pour ces cartes lui seront prélevées de ses primes de match.
- s'engage à être un exemple pour les jeunes.
- est tenu de s'acquitter de sa cotisation dans le délai de payement convenu (celle-ci comprend le prix d'un souper adulte pour la soirée de la Saint Nicolas).
- est tenu d'être ponctuel aux entraînements et aux matches.
- est tenu d'être présent à chaque entraînement et de prévenir l'entraîneur dans un délai raisonnable s'il ne peut y participer.
- **la prime sera octroyée** dans son **entièreté** uniquement au joueur qui présentera **un taux de présences mensuel aux entraînements de 100%**. Pour les moins assidus, elle sera calculée au prorata de leurs présences; **aucune excuse ne sera retenue** en cas d'absence à l'entraînement hormis **le cas de force majeure qui sera discuté entre l'entraîneur et le président.**
- est tenu de porter les équipements (d'avant/d'après-match et d'échauffement) offerts par le club/sponsors ; la transgression de cette règle entrainera une amende de 10€ qui sera déduite des primes de match du joueur concerné.
- est tenu de participer à la rencontre de l'équipe Première B lorsqu'il est sélectionné.
  Tout refus sera sanctionné d'une amende équivalente au défraiement prévu pour un match de l'équipe Première A assorti, éventuellement, d'une non sélection pour un match en équipe Première A voire, si le cas se représente, de l'écartement définitif du joueur de l'équipe Première A.
- **sera présent à deux manifestations organisées par le club** durant la saison pour donner un coup de main s'il est sollicité. **Si le nombre de joueurs sollicités n'est pas atteint**, **l'équipe sera sanctionnée d'une amende de 50€** (via leur cagnotte).
- est tenu, à l'issue de chaque rencontre organisée à domicile ou en déplacement, **de rejoindre ses coéquipiers à table** à la buvette durant les heures imparties (présent à la table des joueurs 45 min après la fin du match) et de participer à une cagnotte afin de créer/maintenir un bon esprit d'équipe et de surcroît, par respect pour les supporters et les comités des deux clubs ; toute absence non justifiée sera sanctionnée d'une amende équivalente à la participation à une cagnotte qui sera retenue sur les primes de match du joueur non-présent.
- s'engage à respecter les installations et le matériel mis à sa disposition.
- s'engage (dans le cadre d'une tournante) à participer à l'entretien des vestiaires (joueurs, arbitre et local matériel) après chaque match et entraînement. Le non-respect de ce point sera sanctionné par une amende de 25€; de même pour la présence de casier(s) dans le local matériel (en-dehors des frigos) ou dans les vestiaires, celle-ci sera sanctionnée par une amende de 15€ sachant qu'un local est mis à disposition pour le stockage des bacs. Concernant ces deux amendes, c'est l'équipe (via leur cagnotte) qui sera sanctionnée et pas les joueurs prévus pour l'entretien des vestiaires ce jour-là.

« Le club de l’AC Lustin a toujours tenu ses engagements et souhaite que chaque joueur en fasse de même afin de vivre ensemble une bonne saison ! »

Le comité de l’AC Lustin te souhaite, dès à présent, une excellente saison qui, nous l’espérons, répondra à tes aspirations sportives.

Le comité de l’AC Lustin